



DANIEL SIMONNY E.I.R.L

Commissaire aux comptes
membre de la Compagnie Régionale de Reims

RÉGIES SERVICES

5, rue du Gros Raisin

10000 – TROYES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale des membres de l'Association RÉGIES SERVICES,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association RÉGIES SERVICES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. **Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 09 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.**

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, **arrêtés dans les conditions rappelées précédemment**, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier **arrêté le 09 juin 2020** et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. **S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.**

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Troyes, le 09 juin 2020.

Daniel SIMONNY
Commissaire aux comptes



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage	88 385.32	76 923.95	11 461.37	16 230.66	-4 769.29	-29.38	
	Autres immobilisations corporelles	412 663.08	287 778.26	124 884.82	114 032.88	10 851.94	9.52	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts	32 483.50		32 483.50	29 647.50	2 836.00	9.57		
Autres immobilisations financières	900.00		900.00	900.00				
Total I	534 431.90	364 702.21	169 729.69	160 811.04	8 918.65	5.55		
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes				2 000.00	-2 000.00	-100.00	
	Créances (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	340 325.73	3 358.82	336 966.91	292 341.83	44 625.08	15.26	
	Autres créances	27 174.38		27 174.38	86 519.51	-59 345.13	-68.59	
Valeurs mobilières de placement	1 611 120.69		1 611 120.69	1 548 023.32	63 097.37	4.08		
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	317 067.69		317 067.69	195 070.95	121 996.74	62.54		
Charges constatées d'avance (3)	3 267.79		3 267.79	1 620.00	1 647.79	101.72		
Total III	2 298 956.28	3 358.82	2 295 597.46	2 125 575.61	170 021.85	8.00		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 833 388.18	368 061.03	2 465 327.15	2 286 386.65	178 940.50	7.83		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 068 091.06		1 096 282.25		-28 191.19	-2.57
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	154 890.68		64 861.82		90 028.86	138.80
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	891 064.59		798 011.58		93 053.01	11.66	
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	2 114 046.33		1 959 155.65		154 890.68	7.91	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	44 395.86		69 362.92		-24 967.06	-35.99
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement			1 776.00		-1 776.00	-100.00
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III	44 395.86		71 138.92		-26 743.06	-37.59	
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)			820.41		-820.41	-100.00
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	103 918.16		107 424.07		-3 505.91	-3.26
	Dettes fiscales et sociales	140 367.58		137 026.11		3 341.47	2.44
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Autres dettes	55 179.22		4 701.49		50 477.73	NS	
Instrument de trésorerie							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	7 420.00		6 120.00		1 300.00	21.24
	Total IV	306 884.96		256 092.08		50 792.88	19.83
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		2 465 327.15		2 286 386.65		178 940.50	7.83

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

299 464.96 249 972.08
820.41

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Membre de la Fédération Française des Comptables

ECA CONSEIL SAS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	1 240 164.37	1 309 982.19	-69 817.82	-5.33
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	964 226.82	873 507.82	90 719.00	10.39
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	25 959.06	45 123.06	-19 164.00	-42.47
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	48 364.38	39 142.76	9 221.62	23.56
Total I	2 278 714.63	2 267 755.83	10 958.80	0.48
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	466 093.02	484 775.78	-18 682.76	-3.85
Impôts, taxes et versements assimilés	59 660.60	55 133.20	4 527.40	8.21
Salaires et traitements	1 335 835.87	1 305 823.03	30 012.84	2.30
Charges sociales	251 795.18	340 673.91	-88 878.73	-26.09
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	52 353.28	44 583.96	7 769.32	17.43
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions		1 331.40	-1 331.40	-100.00
Pour risques et charges : dotations aux provisions		12 734.01	-12 734.01	-100.00
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	4 177.27	7 307.43	-3 130.16	-42.84
Total II	2 169 915.22	2 252 362.72	-82 447.50	-3.66
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	108 799.41	15 393.11	93 406.30	606.81
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2019 12	31/12/2018 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	6 812.34	11 805.71	-4 993.37	-42.30
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	6 812.34	11 805.71	-4 993.37	-42.30
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	6 812.34	11 805.71	-4 993.37	-42.30
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	115 611.75	27 198.82	88 412.93	325.06
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	37 464.08	39 419.10	-1 955.02	-4.96
Produits exceptionnels sur opérations en capital	2 214.60	2 192.45	22.15	1.01
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	39 678.68	41 611.55	-1 932.87	-4.65
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 075.75	4 212.12	-2 136.37	-50.72
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	100.00	20.00	80.00	400.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		56.43	-56.43	-100.00
Total VIII	2 175.75	4 288.55	-2 112.80	-49.27
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	37 502.93	37 323.00	179.93	0.48
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 325 205.65	2 321 173.09	4 032.56	0.17
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 172 090.97	2 256 651.27	-84 560.30	-3.75
Solde intermédiaire	153 114.68	64 521.82	88 592.86	137.31
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 776.00	340.00	1 436.00	422.35
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	154 890.68	64 861.82	90 028.86	138.80

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le taux de charges patronales a fortement diminué entre 2019 et 2018. L'intégration du dispositif Crédit d'Impôt Compétitivité Entreprise dans les charges dûes à l'Urssaf explique l'essentiel de cette variation, l'an passé ce dispositif était traduit en réduction de la taxe sur les salaires.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, nos comptes annuels au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus, le principe de continuité de l'exploitation a donc été maintenu.

Les mesures décidées par les gouvernements dans le cadre de la lutte contre cette crise emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite. A ce jour les conséquences qui en découlent sur la santé financière des opérateurs sont difficilement prévisibles, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et conditions de sortie de cette crise.

Néanmoins à titre d'information, à ce jour, nous anticipons une baisse de nos recettes 2020 d'environ 200 000 € par rapport à celles de 2019.

Aucune fermeture de site n'est à l'ordre du jour.

Nous avons eu recours au dispositif du chômage partiel, l'évolution de nos créances n'est pas à ce jour affectée par l'épidémie.

Nous avons des réserves suffisantes nous permettant de couvrir la perte de ressources subie par notre association.

Par ailleurs des compensations financières sont à l'étude par nos financeurs en vue de couvrir pour partie la perte subie par notre association, aussi la poursuite de notre exploitation n'est pas du tout affectée à ce jour.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Rémunérations des trois plus hauts cadres salariés et bénévoles :

Rémunérations brutes versées aux trois personnes les mieux rémunérées : 99 932 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	81 497		6 889
Installations générales agencements aménagements divers	60 560		
Matériel de transport	262 645		41 890
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	55 499		9 657
Emballages récupérables et divers	16 142		
TOTAL	476 343		58 436
Crédits, autres immobilisations financières	30 548		2 836
TOTAL	30 548		2 836
TOTAL GENERAL	506 890		61 272

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			88 385	88 385
Installations générales agencements aménagements divers			60 560	60 560
Matériel de transport		10 914	293 622	293 622
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		22 816	42 340	42 340
Emballages récupérables et divers			16 142	16 142
TOTAL		33 730	501 048	501 048
Prêts, autres immobilisations financières			33 384	33 384
TOTAL			33 384	33 384
TOTAL GENERAL		33 730	534 432	534 432

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	65 266	11 658		76 924
Installations générales agencements aménagements divers	6 629	4 164		10 793
Matériel de transport	221 241	27 652	10 914	237 980
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	41 283	6 605	22 817	25 071
Emballages récupérables et divers	11 659	2 274		13 933
TOTAL	346 079	52 353	33 730	364 702
TOTAL GENERAL	346 079	52 353	33 730	364 702

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.techniques matériel outillage indus.	11 658				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 164				
Matériel de transport	27 652				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 605				
Emballages récupérables et divers	2 274				
TOTAL	52 353				
TOTAL GENERAL	52 353				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotations exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Réserves d'investissement	362 914	-28 191		0	334 723
Réserves de compensation	185 425				185 425
Réserves de trésorerie	547 944				547 944
RESULTAT DE L'EXERCICE	64 862	-64 862	154 891	0	154 891
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Résultats sous contrôle de tiers	798 012	93 053		-0	891 065
Provisions réglementées					
TOTAL I	1 959 156		154 891	0	2 114 046

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	69 363		24 967		44 396
TOTAL	69 363		24 967		44 396

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	4 351		992		3 359
TOTAL	4 351		992		3 359
TOTAL GENERAL	73 714		25 959		47 755
Dont dotations et reprises d'exploitation			25 959		

Provision pour indemnités de fin de carrière par échéance

Engagement à moins d'un an	Montant
1 à 5 ans	18 296 €
6 à 10 ans	516 €
11 à 20 ans	15 966 €
21 à 30 ans	4 759 €
plus de 30 ans	469 €
Engagement total	44 396 €

Hypothèses de calculs retenues pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière

Pour le personnel AJD la convention collective est celle des établissements de services aux personnes inadaptées et handicapées, pour le personnel de Régies Services la convention collective est celle des régies de quartier

Départ à la retraite à l'âge de 62 ans

Départ à l'initiative du salarié = 100 %

Turn over faible

Taux d'actualisation net d'inflation = 0.77 %

Taux de charges patronales = 40 %

Table de mortalité = Insee 2018.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les indemnités de fin de carrière sont déterminées cette année avec une méthode qui appréhende mieux les différents paramètres de calcul.

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	32 484	32 484	
Autres immobilisations financières	900	900	
Clients douteux ou litigieux	3 359	340	3 019
Autres créances clients	336 967	336 967	
Personnel et comptes rattachés	2 259	2 259	
Débiteurs divers	24 915	24 915	
Charges constatées d'avance	3 268	3 268	
TOTAL	404 151	401 132	3 019
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	2 836		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	103 918	103 918		
Personnel et comptes rattachés	55 215	55 215		
sécurité sociale et autres organismes sociaux	81 367	81 367		
Autres impôts taxes et assimilés	3 786	3 786		
Autres dettes	55 179	55 179		
Produits constatés d'avance	7 420	7 420		
TOTAL	306 885	306 885		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	26 820
Total	26 820

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 000
Dettes fiscales et sociales	76 979
Autres dettes	55 179
Total	141 158

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		3 268
Total		3 268
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		7 420
Total		7 420

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Valorisation des contributions volontaires

Locaux mis à disposition gratuitement par la mairie de Troyes = 732 €

Retrocession de l'exonération de taxe foncière en vertu dispositif Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPPV) sous forme de remise sur le loyer par le bailleur

Mon Logis = 4243 €

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4580 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4580 €

- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

